

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

1267
**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche

**UNE MEDIATHEQUE POUR UNE VILLE MOYENNE
"GADGET" OU IMPERIEUSE NECESSITE ?**

par Thierry GROGNET

**sous la Direction de Mireille PONGY
Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques
Université des Sciences Sociales Grenoble II**

1991

1991
DSB
19

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes
Politiques**

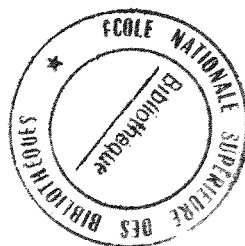
**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche

**UNE MEDIATHEQUE POUR UNE VILLE MOYENNE
"GADGET" OU IMPERIEUSE NECESSITE ?**

par Thierry GROGNET

**sous la Direction de Mireille PONGY
Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques
Université des Sciences Sociales Grenoble II**



1991

UNE MEDIATHEQUE POUR UNE VILLE MOYENNE :
"GADGET" OU IMPERIEUSE NECESSITE?

par Thierry GROGNET

RESUME : Les médiathèques récemment bâties dans les villes moyennes françaises sont des bâtiments prestigieux et des plus modernes. Pourquoi les municipalités choisissent-elles de construire cet équipement culturel coûteux? L'aide et l'exemple de l'Etat, le rôle prépondérant des élus locaux, un public large aux demandes diversifiées paraissent constituer des éléments de réponse ; l'influence des bibliothécaires demeure très relative. La vocation identitaire collective et l'importance symbolique de ces lieux sont en outre fondamentales. Un questionnaire tente d'évaluer la validité de ces hypothèses.

DESCRIPTEURS : Médiathèque. Lecture publique. Ville. Architecture. Bibliothécaire. Questionnaire. *Politique culturelle.

ABSTRACT : Recent media centers in french average towns are eminent and sophisticated buildings. For which reasons do local councils choice to erect that expensive cultural structure? Material for an answer seems to be found in governmental help and example, prevalent duty of local politicians and various demands of a large public ; librarian's influence still be low. Moreover, these pre-eminent places have to preverve communal identity and to assume a symbolic importance. A questionnaire attempst to estimate the validity of these hypotheses.

KEYWORDS : Media center. Public reading. Town. Architecture. Librarian. Questionnaire. *Cultural policy.

SOMMAIRE

	page
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>I.DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE</u>	5
<u>I.1.Un problème de définition</u>	5
<u>I.1.1.Qu'est-ce qu'une ville moyenne?</u>	5
<u>I.1.2.Qu'est-ce qu'une médiathèque?</u>	6
<u>I.2.Le corpus d'étude</u>	7
<u>I.2.1.Le cadre spatio-temporel</u>	7
<u>I.2.2.Les objets d'étude retenus</u>	7
<u>II.HYPOTHESES DE TRAVAIL</u>	10
<u>II.1.Un choix de politique culturelle</u>	10
<u>II.1.1.L'action étatique</u>	10
<u>II.1.2.Le rôle des élus locaux</u>	11
<u>II.1.3.La stratégie des professionnels</u>	12
<u>II.1.4.Et le public?</u>	12
<u>II.2.La médiathèque "lieu de vie"?</u>	13
<u>II.2.1.Un lieu architectural</u>	13
<u>II.2.2.Un lieu symbolique</u>	14
<u>II.2.3.Un lieu identitaire</u>	14
<u>III.METHODOLOGIE</u>	16
<u>III.1.Une bibliographie</u>	16
<u>III.1.1.Une bibliographie sélective</u>	16
<u>III.1.2.Une bibliographie organisée</u>	16
<u>III.1.3.Une bibliographie commentée</u>	16
<u>III.2.Un questionnaire d'enquête</u>	16
<u>III.2.1.Elaboration</u>	16
<u>III.2.2.Passation</u>	17
<u>ANNEXE I : BIBLIOGRAPHIE</u>	19
<u>ANNEXE 2 : PRE-QUESTIONNAIRE</u>	24

N.B. Les notes sont rejetées à la fin de chaque partie.

INTRODUCTION

La récente multiplication des numéros spéciaux consacrés par des revues prestigieuses, telles Esprit (1) ou Autrement (2), aux bibliothèques, et plus particulièrement à leur architecture -Monuments historiques (3)- constitue un indice révélateur de l'intérêt porté aux constructions souvent remarquables qui ont été bâties depuis une vingtaine d'années en France.

De fait, l'impulsion donnée à une politique volontariste en faveur du Livre et de la Lecture Publique par l'Etat -relayé par les collectivités locales, et notamment les municipalités, dès avant les lois de décentralisation- depuis 1945, et notablement renforcée depuis 1981, s'est traduite pour tout un chacun par un essaimage de nouveaux bâtiments sur tout le territoire.

Il n'est pas jusqu'aux bibliothèques centrales de prêt, au départ conçues comme simples réservoirs redistributeurs, hangars disgracieux, qui ne se transforment en expériences architecturales modernistes ouvertes au public, comme celle de l'Ardèche (4) sur le modèle du Corbusier (architectes : C. Edeikins et G. Arène) ou celle de la Manche (5), résolument organiciste (architectes : Brunet et Saunier).

Or, cette accélération des programmes de construction, tant attendue et réclamée par les professionnels (6), ne va pas de soi. Le mouvement frappe par son ampleur : investissements financiers considérables (le mètre carré bibliothéconomique, estimé par les services du Ministère de la Culture en moyenne à 8000 francs, revient souvent à une somme supérieure : 12 000 francs pour la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne (7)), appel à des architectes renommés, choix d'emplacements privilégiés... Pourquoi les bibliothèques de lecture publique sont-elles favorisées à ce point, à tous les niveaux?

Au sommet de la pyramide, la décision annoncée le 14 juillet 1988 par le Président de la République de bâtir une "très grande bibliothèque (...) d'un type entièrement nouveau" en plein Paris a nourri un débat parfois âpre : polémiques politiques, tensions

entre les responsables du projet et la Bibliothèque Nationale, revendications des intellectuels... (8). Mais il est significatif que jamais le principe, la nécessité ni l'urgence d'une telle réalisation n'aient été révoqués en doute. Au contraire, l'aspect symbolique, habilement traduit par la maquette de D. Perrault, n'en a échappé à personne (9).

Aux antipodes de ce grand chantier somptuaire, la commune de Cesson-Sévigné (15 000 habitants), banlieue résidentielle de Rennes - sur le territoire de laquelle, il est vrai, sont installées d'importantes entreprises du tertiaire-, se dote d'un centre culturel multifonctionnel comprenant une médiathèque ultra-moderne : un projet estimé à 60 millions de francs... (10)

Entre ces deux extrêmes -à tous points de vue- qui participent toutefois du même phénomène, se trouvent les réalisations des villes moyennes, objet de la présente étude. Là encore, les exemples foisonnent, depuis ceux choisis par M.-F. Bisbrouck aux fins d'illustration et d'exemplarité des opérations menées en la matière (11), qu'elles concernent des aménagements de bâtiments anciens (Nevers) ou des constructions entièrement nouvelles (Cholet), jusqu'à des implantations moins anciennes (Villeurbanne) (12) et aux projets en cours ("Carré d'Art" de Nîmes - architecte : N. Forster (13)).

Par-delà la diversité des choix esthétiques, depuis la reconstruction en 1957 de la bibliothèque municipale de Tours par P. Patout (14), s'impose le constat d'une primauté du fait architectural. Or, cette monumentalité évidente entraîne des coûts considérables pour le budget d'une ville moyenne : le Carré d'Art de Nîmes -avec une médiathèque de 5 299 m²- revient à 226,2 millions de francs H.T. ...

Dès lors naît une interrogation légitime : pour quelles raisons une médiathèque coûteuse dans une ville moyenne? Pourquoi privilégier cet équipement spécifique -choix fait au probable détriment d'autres investissements? Quelle importance, quelle représentation, quelle légitimité aux yeux des élus, des professionnels, du public usager- revêt-elle donc?

D'où le titre, volontiers provocateur, de cette recherche : la médiathèque est-elle un "gadget", fait du Prince -ou plutôt du féodal local- dépense injustifiée en période de crise économique relative, ou une impérieuse nécessité, un atout économique comme le pensait la municipalité d'Arles, le lieu emblématique d'une politique culturelle -quitte à masquer une réalité moins satisfaisante-?

En effet, le sens commun voudrait que ces médiathèques, si séduisantes, soient le fruit d'une saine analyse de la situation (nécessité de rattraper les pays anglo-saxons ou scandinaves, répondre aux attentes supposées du public), procèdent d'une harmonieuse politique concertée entre les professionnels, l'Etat, les municipalités... Les nombreuses questions soulevées témoignent en réalité de la complexité de l'enjeu.

Elles révèlent également le besoin d'emprunter à diverses disciplines la matière de réponses solides : ainsi de la sociologie (stratégie professionnelle des responsables de médiathèque), de l'architecture (la médiathèque comme lieu identitaire), de la science politique (la prise de décision des élus locaux)...

Ce projet de recherche vise à dresser un état liminaire de la question passant par une délimitation précise du sujet (15), à inventorier et classer les pistes de recherches et les axes de réflexion, à présenter la méthodologie utilisée pour valider ou infirmer les hypothèses de travail retenues.

(1) Lecture et bibliothèques. Esprit, mars-avril 1991, n°170. 188p.

(2) La Bibliothèque : miroir de l'âme, mémoire du monde. Autrement, avril 1991, n°121. 229p.

(3) Bibliothèques. Monuments historiques, mars-avril 1990, n°168. 109p.

(4) cf. La programmation des constructions publiques : l'exemple de la B.C.P. de l'Ardèche. Techniques et architecture, juin-juillet 1989, n°384; et Fins de chantiers : la B.C.P. de l'Ardèche. Le Moniteur architecture AMC, juin 1990, n°12. p.14-17.

(5) cf. ARNOULT, Jean-Marie. Bibliothèques en quête d'architecture. Monuments historiques. op. cit. p.5-11.

(5)E. MOREL -en 1908!- considère l'érection d'un "bibliothèque libre publique" comme une priorité : "Avant tout, c'est un monument (...) le plus beau de la ville (...)". Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes. t.II, p.2-3.

(7)cf. BERNARD, Anne-Marie, BOTTA, Mario. Villeurbanne : la M.L.I.S., un projet confié à Mario Botta. Construction et aménagement des bibliothèques. Mélanges Jean Bleton. p.188-195.

(8) La Bibliothèque de France. Dossier de presse réalisé par Publi-Info. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1988 →. 3 vol.

(9)cf. BEDARIDA, Marc. Quatre tours et un cloître. Monuments historiques. op. cit. p.83-88.

(10)source particulière

(11)BISBROUCK, Marie-Françoise. La Bibliothèque dans la ville. Concevoir-construire-équiper (avec vingt réalisations récentes). Nevers, p.243-246. Cholet, p.235-238.

(12)cf. la contribution citée supra, (7).

(13)cf. le dossier Nîmes : construire pour demain. Architecture contemporaine/contemporary architecture, n° XI, p.43-53.

(14)cf. DINZART, Nicole. Bibliothèque municipale de Tours. Monuments historiques. op. cit. p.45-51.

(15)Selon Aline LANG, chargée des statistiques au Ministère de la Culture, aucune synthèse n'a été entreprise dans ce domaine.

I. DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE

I.1. Un problème de définition

D'emblée, deux notions, employées couramment, se révèlent à l'examen des plus floues : celles de ville moyenne et de médiathèque.

I.1.1. Qu'est-ce qu'une ville moyenne?

Renseignement pris auprès de services administratifs (1), il ne semble pas exister en France de définition légale du terme "ville", a fortiori "moyenne", contrairement aux U.S.A., où une loi fédérale détermine non seulement les catégories urbaines, mais encore précise les services correspondant aux tailles d'agglomération. En revanche le concept de "petite ville" a été élaboré dans le cadre de l'aménagement du territoire en fonction du nombre d'habitants (entre 5 000 et 10 000) et des caractéristiques structurelles (2).

Il est vrai que la notion de ville, sauf à l'opposer sommairement aux campagnes, demeure subjective, et a subi une évolution historique (3). La définition alambiquée figurant dans le "Petit Robert" l'atteste amplement : "milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent, pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération". Si l'on ajoute l'article "moyen" ("qui par sa dimension ou sa nature tient le milieu entre deux extrêmes"), aucune clarification conceptuelle n'est décelable.

Mais il est possible de se fonder sur la "classification des communes selon le critère dénommé catégorie urbaine/rurale" utilisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) (4). En France métropolitaine sont dénombrées lors du recensement de 1982 36 433 communes, dont 4 459 urbaines, c'est à dire comptant au moins 2 000 habitants. Elles représentent 73,4% de la population. Cette classification comporte 15 catégories, dont 8 départagent les unités urbaines. Les seuils par nombre d'habitants sont, dans l'ordre décroissant, Paris mis à part : 200 000, 100 000, 50 000, 20 000, 10 000 et 5 000.

D'après ces remarques liminaires, nous entendrons par l'expression "ville moyenne" les communes de 20 000 à 100 000 habitants, afin d'établir un corpus homogène, malgré son caractère arbitraire.

I.1.2. Qu'est-ce qu'une médiathèque?

Le mot récent "médiathèque" constitue un néologisme forgé à partir du terme séculaire "bibliothèque" ; littéralement, il signifie "l'armoire" (par extension, le lieu, l'édifice) où l'on range, non plus "les livres", mais différents "supports de l'information". De fait, rompant avec une longue tradition de conservation patrimoniale érudite, sous l'influence de bibliothécaires progressistes admiratifs du modèle anglo-saxon de la "Public Library", la bibliothèque municipale, notamment, a évolué, dès l'entre-deux-guerres, vers une conception différente.

Des professionnels d'autrefois (Eugène Morel : "Il y a lieu de fonder des bibliothèques neuves (...) commodés, claires et gaies, dans un lieu fréquenté (...) ouvertes..." (5)) aux usagers contemporains (U. Eco, réclamant "un univers gai, avec la possibilité d'un café-crème (...) où l'on ait envie d'aller et qui progressivement se transforme en grande machine pour le temps libre"... (6)), l'exigence de bâtiments plus propices à la diffusion de la lecture et des savoirs s'est imposée.

Or, la création de la Bibliothèque Publique d'Information -seule en son genre à demeurer sous tutelle directe de l'Etat-, novatrice à bien des égards (7), conjointement à l'apparition de nouveaux supports de l'information, tels les logiciels et les vidéogrammes, fort appréciés du public, ont amené les responsables d'établissements à transformer la nature -et donc le rôle et les usages- des bibliothèques. Bref, en tant qu'instrument de diffusion des savoirs au service de la collectivité, la bibliothèque a connu un double mouvement d'ouverture.

Certes, ce changement d'identité a rencontré certaines réticences : la médiathèque était encore en 1981 affublée de guillemets (8), le passage de la traditionnelle galaxie Gutenberg au terrain aventureux de l'audiovisuel bouleversant les savoir-faire acquis. Néanmoins, si l'appellation légale demeure celle de bibliothèque municipale (article 61 de la loi du 22 juillet 83), la modernité comprise dans le nom "médiathèque" a conduit les bibliothèques municipales à se doter de services complémentaires proposant toute une série de documents (discothèque, compactothèque,

logithèque, vidéothèque, artothèque, voire ludothèque), et à s'autobaptiser de cette manière, dans la plus grande anarchie.

Nous considérerons qu'une bibliothèque est une médiathèque à partir du moment où elle conserve d'autres documents que des imprimés, même si le concept n'est pas définitivement clarifié (9).

I.2.Le corpus d'étude

I.2.1.Le cadre spatio-temporel

Ce sont les établissements situés en France métropolitaine qui seront étudiés, car ceux qui sont implantés dans les DOM-TOM présentent des caractéristiques trop spécifiques pour relever d'un corpus de recherche homogène.

D'autre part, la recherche entreprise concerne les médiathèques récemment bâties, en cours d'achèvement ou, éventuellement, en projet, afin de valider nos hypothèses de recherche par l'exemple des expériences contemporaines. Or, le temps qui s'écoule entre un projet de construction et l'ouverture d'un établissement s'avère considérable, même dans l'hypothèse optimiste où aucun retard n'interrompt les travaux : par exemple, la bibliothèque municipale d'Annecy, ouverte le 1er octobre 1981, avait vu ses études préliminaires débiter en 1962 (10).

D'un autre côté, si l'on considère que les constructions les plus récentes concernent plutôt des villes de moins de 10 000 habitants ou des annexes dans les villes moyennes ou les grandes villes, il paraît déraisonnable de fixer un champ d'étude inférieur à 10 ans. Bref, la période considérée s'étendra de 1981 à 1991, en prenant comme référence la date officielle d'ouverture au public. Enfin, le choix de l'année initiale n'est pas innocent : depuis lors, la puissance financière et administrative du Ministère de la Culture, et donc ses possibilités d'intervention dans le domaine de notre étude, ont singulièrement progressé.

I.2.2.Les objets d'étude retenus

L'étude est axée sur les médiathèques centrales neuves, en excluant donc les annexes, ainsi que les aménagements, les extensions, les rénovations et les réhabilitations. Cette sélection

repose sur un constat d'évidence : un équipement central neuf aura de fortes chances de bénéficier d'un investissement considérable, de présenter les traits qui relèvent de cette étude, pour les raisons qui seront évoquées dans les hypothèses de travail.

Ces restrictions successives laissent un champ d'étude vaste : de 1989 à 1990, douze équipements centraux ont été entrepris dans des villes de 20 000 à 100 000 habitants (11). En outre, ce ne sont pas moins de 17 villes moyennes qui ont bénéficié en 1987 de subventions étatiques au titre de la seconde part du concours particulier, affectée aux dépenses d'équipement (12) -qui, il est vrai, concernent aussi bien les opérations de construction que d'extension, les bâtiments principaux que les annexes, et comprennent aussi les achats de matériel et mobilier consécutives à ces opérations, l'informatisation et les fonds anciens!- (13), alors même que les conditions d'éligibilité sont draconiennes.

Bref, le corpus d'étude est relativement vaste : il est constitué par toutes les médiathèques centrales nouvelles ouvertes au public depuis 1981 dans les villes moyennes en France métropolitaine.

(1) INSEE, Institut de Géographie (service de documentation), Ministère de l'Intérieur (Direction des collectivités locales), Ministère de la Culture (service des statistiques)

(2) cf. LABORIT, Jean-Pierre. Les petites villes.

(3) cf. MUMFORD, Lewis. La cité à travers l'histoire.

(4) INSEE. Villes et agglomérations urbaines. Délimitations 1982. p.VIII

(5) MOREL, Eugène. Bibliothèques. op. cit. t.I, p.10.

(6) ECO, Umberto. De Bibliotheca. p.31.

(7) cf. SEGUIN, Jean-Pierre. Comment est née la B.P.I. Invention de la médiathèque.

(8) cf. Carrefour n°3. Les nouveaux média à la bibliothèque. Lecture et bibliothèques publiques. Actes du colloque d'Hénin-Beaumont, 20-21 nov. 1981. p.102-119.

(9) cf. DELAUNE, Anne-Marie. La médiathèque à la recherche d'une définition.

(10) BISBROUCK, Marie-Françoise. La bibliothèque dans la ville. op. cit. p.239.

(11) D'après un document récapitulant les constructions répertoriées en 1989 et en 1990 obtenu auprès du service des statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication.

(12) FRANCE. MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DES GRANDS TRAVAUX. Direction du Livre et de la Lecture. Bibliothèques Municipales. Statistiques 1987.

(13) Heureusement, les statistiques distinguent une colonne "construction/aménagement"... Le chiffre cité est obtenu par croisement de cette dernière avec la colonne "recettes/Etat/concours particulier 2ème part", figurant dans le chapitre "Investissement".

II. HYPOTHESES DE TRAVAIL

Il s'agit non pas d'approfondir, mais d'énoncer les pistes de réflexion envisagées dans le cadre de la problématique définie en introduction.

II.1. Un choix de politique culturelle

II. 1.1. L'action étatique

Sous l'influence de divers facteurs, l'intervention de l'Etat n'a cessé de croître dans le domaine culturel. Le Ministère de la Culture, doté d'un budget important (dès 1981 : 0,86 % de celui de l'Etat), a étendu ses actions à tous les secteurs. Dans le domaine de la lecture publique, malgré le contexte de la décentralisation et de la déconcentration, son rôle demeure prégnant sous quatre angles :

- 1) L'Etat conserve le contrôle des bibliothèques municipales classées (24 dans les villes moyennes) par le biais de la nomination du personnel scientifique. Les autres sont soumises à la visite de l'Inspection générale des bibliothèques.
- 2) Il jouit plus que jamais du prestige que lui confèrent des réalisations de vaste envergure : la B.P.I hier, la Bibliothèque de France aujourd'hui soulignent ce critère d'excellence et de référence.
- 3) Il garde un pouvoir d'expertise au travers de la vocation des Conseillers Régionaux pour le Livre et la Lecture à prodiguer les conseils et surtout à instruire les dossiers d'attribution de subventions, indispensables compléments de financement pour de nombreuses communes.
- 4) Il favorise, enfin, l'implantation d'équipements de qualité par l'attribution de sommes représentant de 20 à 40 % du coût total des constructions, à condition qu'elles respectent des normes d'éligibilité précises.

Sans l'existence de cette seconde part du concours particulier, la surface des bibliothèques municipales répertoriées ne serait sûrement pas passée de 66 000 m² en 1982 à 1 200 000 m² en 1988. En 1987, cet appoint était chiffré à 16,2 % du montant des dépenses d'investissements en la matière.

II.1.2. Le rôle des élus locaux

Les communes, dès 1981, assurent 52,5 % des dépenses publiques culturelles. L'institutionnalisation de leur intervention (création de services propres compétents) et la diversification de la palette des équipements dont elles se sont dotées réserve toujours un sort enviable à la bibliothèque (1), qui devient même l'enjeu emblématique d'une politique dynamique et moderniste. De plus, le rajeunissement et le renouvellement du personnel politique (élections de 1977 et 1983), le mouvement de décentralisation ont renforcé cette tendance.

Par ailleurs, ce dernier a engendré la nécessité pour les villes d'imposer une image forte dans un climat concurrentiel par le biais d'une communication tant interne qu'externe, qui profite à la localité comme à son maire (2). Or, une médiathèque prestigieuse répond à divers impératifs :

- 1) Aucun autre équipement culturel n'est susceptible de drainer jusqu'à 30 % des habitants -qui sont aussi des électeurs- : la culture devient un argument électoral.
- 2) En choisissant la lecture publique, le maire démontre son souci de démocratisation culturelle (dimension d'un enjeu symbolique). En même temps, il s'affiche comme un mécène éclairé, associant son nom à un édifice connu de tous (3).
- 3) L'élue argue, pour en justifier la dépense, de l'effet d'entraînement attendu sur le plan économique : en 1987, Jean Bousquet a lancé une campagne de 400 000 francs sur le thème "L'audace ça marche. La médiathèque : des emplois pour Nîmes", se fondant sur le postulat, datant des efforts pionniers de Grenoble et d'Annecy, qu'une ville identifiée à son volontarisme culturel attire les entreprises. Mais l'évaluation de l'impact réel est difficilement quantifiable...

Comme, en dernier ressort, "les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes" (article 61 de la loi du 22 juillet 1983), la décision de la construction ressort de la compétence du conseil municipal. Pour toutes ces raisons, il semble que les maires occupent une place prépondérante dans l'implantation des nouveaux équipements des villes moyennes.

II.1.3. La stratégie des professionnels

La profession de bibliothécaire a connu une profonde mutation :

- 1) A cause de la modification des modes de recrutement, de l'évolution des mentalités, le bibliothécaire, homme de lettres à la Nodier ou puits de science confiné dans des recherches d'érudition, a disparu au profit d'une nouvelle race de professionnels soucieux d'amener tous les publics au livre. Comme l'a démontré B. Seibel, cette évolution résulte de facteurs sociologiques déterminant des profils relativement tranchés et des conceptions opposées du métier (4).
- 2) Par là-même, la mission du bibliothécaire s'est transformée. Sans devenir un prescripteur des lectures réservées aux non-spécialistes (5), ses tâches se sont multipliées. Le responsable d'un établissement doit désormais, tel Protée, se partager en gestionnaire des relations humaines et du budget, en animateur d'un projet d'équipe, en organisateur d'exposition, en négociateur auprès des autorités de tutelle, en propagandiste de "sa" bibliothèque...

Heureuse conséquence : peu à peu, son image de rat de bibliothèque poussiéreux et acariâtre s'estompe pour laisser place à une représentation plus flatteuse (6). Il arrive même qu'il se métamorphose en maître d'œuvre délégué pour bâtir une médiathèque. Mais son importance concrète demeure des plus relatives, quoiqu'il en soit l'utilisateur final (7). Apparemment, son rôle consiste avant tout, en amont de la construction, à exciper des chiffres de fréquentation et des exemples comparables pour convaincre l'élu de bâtir un édifice de qualité.

II.1.4. Et le public?

Le public, ce grand inconnu... Les enquêtes réalisées sur le comportement et les attentes des usagers deviennent une préoccupation sérieuse des bibliothécaires, qui raisonnent de plus en plus en fonction de la demande.

Les études menées par le Ministère de la Culture (8) ont signalé une inquiétante baisse de la lecture chez les jeunes. Mais, parallèlement, on remarque une nette augmentation des

pratiques individuelles à domicile (télévision et magnétoscope, écoute musicale), et une progression des sorties nocturnes et des activités conviviales. Tout responsable de bibliothèque, surtout dans un cas de construction d'établissement, ne saurait ignorer cette évolution : l'installation d'un lieu de détente avec possibilité de restauration, l'introduction de services adaptés (prêt de disques compacts, voire de vidéocassettes) conditionnent la fréquentation de la bibliothèque.

Enfin, le public handicapé (déficients visuels, par exemple) ne doit pas être laissé de côté : les nouveaux équipements devraient prévoir des installations et des services adaptés.

Bref, la segmentation des publics et la diversification des pratiques et des intérêts imposent à la médiathèque future la prévision d'équipements améliorés et complémentaires si elle souhaite préserver son degré d'attractivité. Au premier chef, elle se doit d'être accueillante et esthétique : intervient à ce stade l'aspect fondamental de son architecture.

II.2.La médiathèque "lieu de vie"?

II.2.1.Un lieu architectural

Si l'on se limite à l'aspect extérieur du bâtiment, l'observateur constate immédiatement le caractère imposant des médiathèques nouvelles. Plusieurs remarques s'imposent :

- 1) Les projets sont confiés à des architectes de renom. Ce phénomène n'est pas nouveau : de Boullée à Labrouste jusqu'à Botta, la bibliothèque s'avère un exercice de style qui impose une vision personnelle de l'artiste par-delà les contraintes fonctionnelles, parfois superbement ignorées.
- 2) Les médiathèques adoptent une conception monumentales des plus imposantes et utilisent des matériaux nobles.
- 3) Les médiathèques suivent les tendances les plus audacieuses de l'architecture contemporaines.
- 4) Les bâtiments sont implantés dans des lieux stratégiques et hautement symboliques, dans l'hypercentre, près des organes du pouvoir. Ainsi, à Cholet, la bibliothèque est installée juste à côté de la mairie.

Or, on peut s'interroger sur ce phénomène : pourquoi cet édifice prestigieux se dresse-t-il précisément en ces endroits?

II.2.2.Un lieu symbolique

En réalité, la médiathèque paraît le lieu symbolique par excellence du pouvoir : qui détient le savoir détient le pouvoir. Le Livre, instrument de connaissance, garde la pérennité de la Culture savante et dominante. En cela, les médiathèques procèdent de la bibliothèque Ulpienne. Trajan avait fait élever au centre du forum les bibliothèques latine -contenant les archives- et grecque de part et d'autre de la fameuse colonne éternisant les victoires remportées par Rome : les trois éléments immortalisaient la gloire impériale et figuraient aux yeux de tous la puissance et le Pouvoir (9). Des siècles plus tard, à une échelle réduite, les médiathèques semblent remplir une fonction similaire.

II.2.3.Un lieu identitaire

La primauté accordée aux médiathèques paraît résider dans leur mission de conservation de la mémoire collective municipale. Leurs collections constituent un ancrage repérable de l'identité historique urbaine. Dans une société exposée à une constante accélération des rythmes de vie, marquée par le développement peu maîtrisé de la science, déstabilisée par l'éclatement des références séculaires (éclatement de la cellule familiale, désagrégation des idéologies, perte d'influence des églises), la médiathèque devient un "lieu de mémoire" (10) qui cimente les disparités sociales, ethniques des citoyens. (11)

Cette nouvelle ambition se traduit en particulier par l'organisation d'expositions sur le patrimoine, qui remportent un large succès public et sont soutenues activement par les élus locaux.

(1)cf. FRIEDBERG, Erhard, URFALINO, Philippe. Le Jeu du catalogue. Les contraintes de l'action culturelle dans les villes.

(2)PORTE, Dominique. La Communication des villes. Des maires et des images.

(3)ORY, Pascal. L'Aventure culturelle française : 1945-1989. p.54.

(4)SEIBEL, Bernadette. Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires.

(5)ORTEGA Y GASSET, José. Mission du bibliothécaire. p.21.

(6)cf. CHAINTREAU, Anne-Marie, LEMAITRE, Renée. Drôles de bibliothèques... Le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma.

(7)cf. DAUMAS, Alban. Les heurs et malheurs du bibliothécaire ou "il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer". Construction et aménagement des bibliothèques. op. cit. p.41-48. Un article plein d'humour et d'enseignement.

(8)cf. DONNAT, Olivier, COGNEAU, Denis. Les Pratiques culturelles des Français : 1973-1989.

(9)CARCOPINO, Jérôme. La Vie quotidienne à Rome au temps de l'apogée de l'empire. p.16-22.

(10)selon l'expression de Pierre Nora.

(11)cf. TORRES, Felix. La recherche, la préservation et la promotion d'une identité collective. Le Patrimoine des bibliothèques du XI^{ème} siècle. Actes de la 3^{ème} rencontre des Médiathèques publiques de Niort, 16-17 nov. 1989. p.127-138.

III.METHODOLOGIE

III.1.Une bibliographie

III.1.1.Une bibliographie sélective

Les références choisies ne prétendent pas constituer un relevé exhaustif d'une littérature parfois pléthorique. Elles ont été sélectionnées après examen des ressources documentaires de divers établissements en fonction de deux critères :

- 1) leur valeur de référence, attestée par la récurrence des citations qui en sont faites par les monographies ou articles de périodiques traitant du sujet étudié.
- 2) la contemporanéité de leur rédaction : les données chiffrées et les analyses les plus récentes améliorent le degré de pertinence de notre recherche dans le cadre du champ d'étude retenu. Ces orientations seront complétées ultérieurement par l'adjonction de sources supplémentaires d'information.

III.1.2.Une bibliographie organisée

Les ouvrages dont la liste figure en annexe 1 sont classés suivant l'ordonnancement des parties du projet de recherche, non en fonction de leur ordre d'apparition, mais de l'usage prioritaire qui en a été fait au cours de la rédaction, ainsi que du thème principal qu'ils abordent.

III.1.3.Une bibliographie commentée

La bibliographie est rédigée suivant les prescriptions de la norme Z44-005. Les références sont succinctement commentées dans l'optique du sujet de recherche. Elles ont servies à élaborer les hypothèses de travail et jettent les fondements des pistes à explorer et des questions de l'enquête.

III.2.Un questionnaire d'enquête

III.2.1.Elaboration

Les questions ont été élaborées empiriquement en fonction des hypothèses de travail, auxquelles elles entendent apporter des éléments de réponse aux fins de validation ou d'infirmité. Dans certains cas ont été mis à profit les schémas d'observation créés par les auteurs suivants :

- 1) M.-F. Bisbrouck, en ce qui concerne l'architecture des média-

thèques.

2) B. Seibel, pour la conception que les responsables d'établissement se font de leur mission, et donc des priorités qu'ils accordent à telle ou telle tâche.

Ultime précaution méthodologique d'usage, le questionnaire sera pré-testé auprès d'un bibliothécaire directeur d'une médiathèque appartenant au corpus d'étude. Le pré-questionnaire figure en annexe 2.

III.2.2. Passation

Accompagné d'une lettre présentant l'objet de la recherche, et garantissant l'anonymat des réponses, le questionnaire sera envoyé prochainement aux responsables de médiathèques ouvertes au public depuis dix ans. Comme le taux de non-réponse est généralement évalué à plus de 40 % pour des enquêtes de ce type, une campagne de rappel téléphonique est prévue pour pallier cet inconvénient.

III.3. L'exemple abbevillois

Abbeville est une commune de 26 000 habitants. Capitale du Ponthieu (Somme), elle subit un certain déclin attesté par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Les dernières élections municipales ont été marquées par la transmission du pouvoir d'un homme politique de notoriété nationale installé depuis la dernière guerre sans interruption à une équipe appartenant à l'actuelle majorité présidentielle. Si la politique culturelle s'est notablement diversifiée et accrue, un projet ambitieux, la construction d'un centre culturel où aurait été transférée la bibliothèque, a été repoussé par le conseil municipal après un conflit houleux.

La bibliothèque municipale -lieu de notre stage-, héritière des collections du Collège Royal fondé en 1643, riche de 886 manuscrits et du fameux "évangélaire de Charlemagne" sur vélin pourpre, possède environ 90 000 volumes et un fonds iconographique considérable. Actuellement abritée dans le décor austère et imposant de l'ancien Hôtel d'Emonville, acquis par la ville le 29 juin 1880, elle tient davantage d'une bibliothèque d'étude que d'une biblio-

thèque publique, malgré l'existence d'une section enfants et d'une annexe située en périphérie dans la galerie d'un centre commercial.

Non informatisée, sous-équipée, dotée d'un budget global d'acquisition de 140 000 francs par an, elle ne propose en prêt que des imprimés. Le prestige de son fonds ancien, partiellement inventorié, ne compense guère son impuissance à remplir sa mission de service public, malgré les efforts remarquables du personnel et de sa directrice -par ailleurs également responsable du musée-. L'installation d'une antenne de la bibliothèque centrale de prêt dans le centre culturel de l'abbaye de Saint-Riquier, distante d'une douzaine de kilomètres, et qui possède une discothèque, lui fait concurrence.

Le déménagement dans des locaux neufs représenterait pour elle une opportunité non négligeable. L'étude de ce contre-exemple peut s'avérer fructueuse dans le cadre de notre recherche.

ANNEXE I : BIBLIOGRAPHIE

I. DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE

I.1. Un problème de définition

ville moyenne :

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. (Paris). Villes et agglomérations urbaines. Délimitations 1982. Paris : INSEE, 1983. XIX-173p.

Contient les classifications retenues par l'INSEE, ainsi que les principaux résultats démographiques du recensement de 1982.

LABORIT, Jean-Pierre, Les Petites villes. Paris : La Documentation française, 1965. 131p.

Définition du concept, caractérisation des structures économiques et sociales.

MUMFORD, Lewis. La Cité à travers l'histoire. Paris : Ed. du Seuil, 1964. 781p.

L'historien anglais retrace incidemment l'évolution de la notion de ville en brossant leur histoire depuis les temps les plus reculés. Un ouvrage de référence.

médiathèque

DELAUNE, Anne-Marie. La Médiathèque à la recherche d'une définition. Mémoire de DESS Direction de projets culturels, ENSB-IEP Université des Sciences Sociales Grenoble II, 1990. 128p.

Une définition de cet équipement passe moins par l'énumération de ses fonctions que par une conceptualisation d'ordre quasi philosophique.

ECO, Umberto. De Bibliotheca. Caen : l'Echoppe, 1986. 31p.

Le célèbre sémiologue dépeint une bibliothèque borgèsienne cauchemardesque où "dans l'idéal, le lecteur ne devrait pas pouvoir entrer" puis évoque l'utopie (?) d'une "grande machine pour le temps libre" inspirée de Yale et Toronto.

MOREL, Eugène. Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes. Paris : Mercure de France, 1908-9. t.I, 390p., t.II., 475p.

Avec une ironie féroce, l'auteur dénonce les carences des bibliothèques françaises et réclame la création de "bibliothèques libres publiques", monuments financés par un impôt spécial, sur le modèle anglo-saxon.

SEGUIN, Jean-Pierre. Comment est née la B.P.I. Invention de la médiathèque. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, Centre Georges Pompidou, 1987. 129p.

Rappelle le rôle précurseur et la valeur d'exemple de la BPI.

I.2. Le corpus d'étude

FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DES GRANDS TRAVAUX. Direction du Livre et de la Lecture. Bibliothèques Municipales. Statistiques 1987. Paris, 1990. 365p.

A partir des formulaires renvoyés par les bibliothèques, sont établis des tableaux statistiques récapitulatifs par communes dans l'ordre décroissant de leur population. Un outil indispensable de travail.

FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DES GRANDS TRAVAUX. Direction du Livre et de la Lecture. [Récapitulatif des constructions connues en 1989 et 1990]. S.l., s.d. 15p.

Un outil fondamental pour notre étude. Disponible à la D.L.L. sur demande.

II. HYPOTHESES DE TRAVAIL

II.1. Un choix de politique culturelle

L'action étatique

BISBROUCK, Marie-Françoise. La Bibliothèque dans la ville. Concevoir-Constuire-Equiper (avec vingt réalisations récentes). Paris : Ed. du Moniteur, 1984. 294p.

Sous l'égide de la D.L.L., sont évoqués avec précision par l'auteur le statut, le fonctionnement des bibliothèques municipales, les subventions de l'Etat et les normes indicatives. Les exemples de réalisation s'avèrent fort instructifs. La Bible des conservateurs chargés d'une construction.

CONSEIL DE L'EUROPE. CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE. Programme européen d'évaluation. La politique culturelle de la France. Paris : Documentation Française, 1988. 394p. ISBN 2-11-001989-1

Quoique déjà périmé, le rapport du groupe d'experts européens est intéressant en ce qu'un regard extérieur présente une garantie d'objectivité.

MESNARD, André-Hubert. Droit et politique de la culture. Paris : P.U.F., 1990. 487p. ISBN 2-13-043434-7

Après l'examen méthodologique de la notion, l'auteur analyse l'évolution de la politique culturelle étatique, puis la nature du service public culturel avant d'aborder le statut des activités relevant de ce domaine.

ORY, Pascal. L'Aventure culturelle française : 1945-1989. Paris : Flammarion, 1989. 241p.

Un essai brillant et décapant qui détermine d'abord la place de la culture sur un plan théorique, puis en examine l'évolution entre 1945 et 1989, partagée en quatre cycles.

Le rôle des élus locaux

BEAUNEZ, Roger. Politiques culturelles et municipalités. Guide pour l'action et recueil d'expériences. Paris : Ed. Ouvrières, 1985. 260p. ISBN 2-7082-012201-2

Dans une perspective pratique sont regroupés des exemples multiples d'action culturelle communale suivant les objectifs visés, les moyens à utiliser, les relations à nouer et les secteurs possibles d'intervention.

CHAZEL, François, ed. Pratiques culturelles et politiques de la culture. Talence : Maison de Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1990. 194p. ISBN 2-85-892-106-7

Les différentes études réunies ici visent prioritairement à définir les effets de la municipalisation de la culture. Comprend de précieux préliminaires méthodologiques et théoriques.

D'ANGELO, Mario, FRIEDBERG, Erhard, URFALINO, Philippe. Les Politiques culturelles des villes et leurs administrateurs. Paris : La Documentation française, 1989. 113p. ISBN 2-11-002257-4

Première analyse des situations de travail des Directeurs des Affaires Culturelles dans les municipalités.

FRIEDBERG, Erhard, URFALINO, Philippe. Le Jeu du catalogue. Les contraintes de l'action culturelle dans les villes. Paris : La Documentation française, 1984. 153p. ISBN 2-4-001211-0

Les politiques culturelles des villes, comme le montrent les exemples de Rennes, ~~Montpellier~~ et Amiens, résultent moins d'une stratégie cohérente que d'une panoplie disparate sous la pression des acteurs culturels locaux et des circonstances. Un classique.

FRIEDBERG, Erhard, URFALINO, Philippe. Les Municipalités et la culture. Esprit, mars 1984, n°87, p.63-76.

Analyse des critères de sélection -ou plutôt de leur absence- des municipalités en matière de financement culturel.

FRIEDBERG, Erhard, URFALINO, Philippe. La Gestion des politiques culturelles municipales : de l'inflation culturelle à l'évaluation politique. Politique et management public, 1984, n°1, vol. 2, p.3-26.

La pratique des acteurs ne correspond pas au cadre normatif institutionnalisé des politiques culturelles.

PONGY, Mireille. Municipalités en action et politiques publiques locales dans le champ de la culture. Les territoires incertains du local. Les Cahiers du LERASS, 1990, n°21, p.77-89.

Contient d'utiles précisions conceptuelles.

PORTE, Dominique. La Communication des villes. Des maires et des images. S.l. : Ed. Milan-Midia, 1988. 127p.

La communication, qui privilégie les atouts culturels, devient un outil indispensable pour promouvoir l'image d'une ville.

SAEZ, Guy. Politique de style, politique de ville (Grenoble et Rennes devant la culture). Les Cahiers de l'animation, avril 1983/III, n°41, p.53-90.

Etude théorique, puis pratique, de deux cas exemplaires de développement culturel maîtrisé.

La stratégie des professionnels

CHARENTREAU, Anne-Marie, LEMAITRE, Renée. Drôles de bibliothèques... Le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma. Paris : Cercle de la librairie, 1990. 285p. ISBN 2-7654-0436-4

Où l'on constate qu'avec la modernisation des bâtiments, l'image du bibliothécaire subit une évolution parallèle plutôt flatteuse...

ORTEGA Y GASSET, José. Mission du bibliothécaire. Paris : Librairie Emile Nourry, 1935. 22p.

Le bibliothécaire devra rédiger des bibliographies, prescrire les lectures et réguler la production écrite (sic) face à l'inflation des imprimés inutiles.

SEIBEL, Bernadette. Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires. Paris : La Documentation française, 1988. 229p. ISBN 2-11-001937-9

Dans la lignée des travaux de Bourdieu, une étude rigoureuse fondée sur les résultats d'une enquête menée en 1984. La profession et la mentalité des bibliothécaires sont en pleine évolution.

Service public de la Lecture (1e). Entretien avec Evelyne PISIÈRE, Directeur du Livre et de la Lecture. Esprit, mars-avril 1991, n°3-4, p.116-129.

Les professionnels, animés par le rêve du médiateur démocratique, devront en contrepartie de leur revalorisation s'engager davantage.

Et le public?

DONNAT, Olivier, COGNEAU, Denis. Les Pratiques culturelles des Français : 1973-1989. Paris : La documentation française, 1990. 288p. ISBN 2-7071-1914-8

Les résultats de l'enquête de 1988-1989 semblent montrer que l'audiovisuel -la télévision- l'emporte sur la galaxie Gutenberg. Mais restons optimistes : de moins en moins de Français restent exclus de la Culture.

DONNAT, Olivier. Démocratisation culturelle : la fin d'un mythe. Esprit, mars-avril 1991, n°3-4, p.65-79.

Un constat quelque peu désenchanté sur l'action du Ministère de la Culture -"qui n'engage que son auteur"-.

II.2.La médiathèque lieu de vie?

un ouvrage général

Construction et aménagement des bibliothèques. Mélanges Jean Bleton. Paris : Cercle de la librairie, 1986. 274p. ISBN 2-7654-0351-1

Les diverses contributions abordent les trois points distingués dans cette partie, d'une manière théorique ou au travers de cas concrets.

lieu architectural

KRAFFT, Anthony, dir. Architecture contemporaine/contemporary architecture, n°XI. Paris : Bibliothèque des Arts, 1990. 308p.

Les bibliothèques sont à la pointe de l'innovation architecturale, comme l'atteste le "Carré d'Art" de Nîmes.

MELOT, Michel. La Forme du fonds. Autrement, avril 1991, n°121, p.170-177.

Tentative de synthèse des tendances architecturales contemporaines dans les bibliothèques.

lieu symbolique

CARCOPINO, Jérôme. La Vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire. Paris : Hachette, 1980. 351p.

La bibliothèque Ulpienne constitue un parfait exemple d'implantation symbolique.

lieu identitaire

Lecture et bibliothèques publiques. Actes du colloque d'Hénin-Beaumont, 20-21 novembre 1981. Lille : Office Régional de la Culture et de l'Education permanente, 1981. 351p.

A l'orée d'une décennie prometteuse, les intervenants s'interrogent sur le rôle et le devenir des bibliothèques. Le Carrefour n°5 ("Les services d'une bibliothèque publique dans la vie quotidienne d'une commune") aborde le thème de la mémoire identitaire.

TORRES, Felix. La recherche, la préservation et la promotion d'une identité collective. Le Patrimoine des bibliothèques du 21ème siècle. Actes de la 3ème rencontre des Médiathèques Publiques de Niort, 16-17 novembre 1989. Poitiers : ABCD, 1990. 152p. p.127-138.

La qualité de vie dans une ville passe par l'ancrage de la mémoire collective dans des lieux identitaires.

numéros spéciaux de revues abondamment illustrés

Bibliothèques. Monuments historiques, mars-avril 1991, n°168.109p

Bibliothèques-médiathèques. Techniques et architecture, juin 1989, n°364. 175p.

Signalons enfin l'existence du vidéodisque "Bibliothèques publiques de France : 1919-1989" de la Direction du Livre et de la Lecture, regroupant quelques 14 000 documents photographiques sur 700 équipements des années 20 à nos jours.

III.3.Le cas abbevillois

RICHART, René. La Bibliothèque d'Abbeville. Abbeville : Imp. F. Paillart, 1960. 41p.

Un bref historique d'une bibliothèque riche de son fonds ancien.

ANNEXE 2 : PRE-QUESTIONNAIRE

N.B. Faute de place, le pré-questionnaire n'est pas présenté tel qu'il sera soumis.

PREMIERE PARTIE

I. IDENTIFICATION

Appellation de l'établissement:..... 0 Classé
0 Non classé

Population de la ville:.....
Population de l'agglomération:.....

2. SITUATION

Dans l'hypercentre 0
Dans le centre historique 0
Dans un quartier rénové 0
En périphérie 0
Autre 0
Précisez:.....

3. BATIMENT

3.a. Indépendant 0
Intégré 0 dans un centre culturel 0
dans un centre commercial 0
dans un complexe administratif 0
autre 0
Précisez:.....

Remarques ou suggestions:.....

3.b. Nombre de niveaux:.....
Surface totale de planchers:.....

3.c. Aspect extérieur (description sommaire : matériaux utilisés, configuration globale...):.....

3.d. Aménagement intérieur: -Existe-t-il des aménagements spéciaux pour les personnes handicapées? oui 0
non 0

Si oui, précisez:.....
-Existe-t-il des lieux de détente (bar, restaurant, fumoir...)? oui 0
non 0
Si oui, précisez:.....

Remarques ou suggestions:.....

4. OPERATION DE CONSTRUCTION (dates)

Prise de décision de la construction, études préliminaires:....
Acquisition des terrains:....
Mise au point définitive du projet:....
Réalisation du chantier:..../....
Ouverture au public:.././..

5. REALISATION (noms d'architectes, localisation)

Architecte(s) programmiste(s):.....
Architecte(s) maître(s) d'œuvre:.....
Architecte d'intérieur ou décorateur:.....

6. COUT DE L'OPERATION TTC

Acquisition des terrains:.....
Construction(gros et second œuvre, honoraires, abords, VRD compris):.
Equipement mobilier:.....
matériel, dont, éventuellement, informatique:.....
A quelle opération a été affecté le "1% culturel"?.....

7. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Etat (au titre de la construction seulement):.....
(à d'autres titres):.....
Région:.....
Département:.....
Coût global pour la ville:.....

DEUXIEME PARTIE

8.DECISION DE LA CONSTRUCTION

Qui est à l'origine de la décision de construire l'établissement?

Le maire 0

L'adjoint chargé de la Culture 0

Le responsable de l'établissement 0

Le responsable des services culturels municipaux 0

Autre 0 Précisez:.....

9.ROLE DE LA D.R.A.C.

Quel rôle, selon vous, a joué le Conseiller pour le Livre et la Lecture dans cette opération?.....

10.AVIS PERSONNEL

Pour quelle(s) raison(s), à votre avis, cette construction a-t-elle été entreprise?.....

Quelle(s) raison(s) a (ont) été évoquée(s) par la mairie pour justifier cette construction (notamment vis-à-vis de la population)?.....

11.INAUGURATION

L'inauguration a-t-elle donné lieu à une campagne promotionnelle? Précisez:.....

TROISIEME PARTIE

12.SERVICES

L'établissement comprend :

- une discothèque 0
- une photothèque 0
- une artothèque 0
- une logithèque 0
- une ludothèque 0

video theque ?

13.PATRIMOINE

L'établissement possède-t-il un fonds spécialisé concernant la commune où il est implanté? oui 0

non 0

Si oui, précisez:.....

Une exposition a-t-elle déjà été organisée au sujet de la commune?

oui 0

non 0

en projet 0

Si oui, précisez:.....

14.MISSION

Veuillez classer par ordre de préférence l'objectif qui, selon vous, doit animer un bibliothécaire.

Servir la demande, quelle qu'elle soit ..

Conserver, enrichir le patrimoine ..

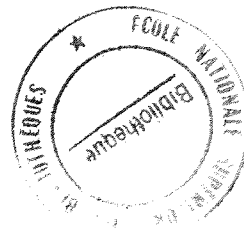
Transmettre l'information ..

Promouvoir une littérature de qualité ..

Organiser des fonds équilibrés, judicieusement choisis ..

Favoriser l'échange et les rencontres ..

Quelle est, à votre avis, la mission primordiale d'un responsable d'établissement?.....





* 9 5 6 4 0 0 E *